

POLITIQUE HANDICAP & FORMATION

Selon la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le handicap se définit comme « **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant** ». Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées par l'Académie GROUPE PROJEX pour garantir l'accueil, l'accompagnement et le suivi des personnes en situation de handicap (PSH).

ANALYSE DES BESOINS D'ADAPTATION

Avant chaque formation, notre équipe pédagogique adresse aux participants un questionnaire pour recueillir leurs besoins, incluant ceux liés spécifiquement à une situation de handicap. Celui-ci permet d'anticiper les éventuels aménagements nécessaires.

Notre Académie GROUPE PROJEX a désigné un Référent Handicap, disponible et à l'écoute des PSH. Selon les besoins identifiés, un entretien individuel peut être organisé en amont de la formation si nécessaire.

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX ET MOYENS TECHNIQUES

Nos lieux de formation sont sélectionnés pour leur accessibilité en transports en commun, leur proximité avec un parking et pour leur environnement calme.

Nos locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) : accès facilité (ascenseurs, rampe) sanitaires adaptés, salles de formation spacieuses, aérées et lumineuses.

Pour les formations intra-entreprises réalisées chez le client, nous nous assurons que les locaux répondent aux normes d'accessibilité.

Pour les formations en visio-conférence, le matériel informatique à disposition est performant et permet l'enregistrement des sessions. Le sous-titrage des enregistrements est possible en cas de besoin.

Nous utilisons des supports pédagogiques adaptés : caractères lisibles et agrandis, supports visuels optimisés.

ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES

Nous ajustons nos méthodes pédagogiques en fonction des besoins : adaptation des rythmes (durée, pauses), aménagement des supports et des activités, possibilité de suivi à distance, flexibilité des modalités d'évaluation.

Ces ajustements concernent tous types de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, troubles DYS, etc.

POLITIQUE HANDICAP & FORMATION

Selon la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le handicap se définit comme « **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant** ». Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées par l'Académie GROUPE PROJEX pour garantir l'accueil, l'accompagnement et le suivi des personnes en situation de handicap (PSH).

SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE

Dans le questionnaire de satisfaction envoyé à chaque participant à l'issue de la formation, des questions peuvent être ajoutées spécifiquement pour les PSH afin de recueillir leur satisfaction concernant l'adaptation à leurs besoins spécifiques.

Après la formation, nous poursuivons l'accompagnement envers les PSH : suivi de leur progression, analyse des réponses au questionnaire de satisfaction individuelle, actions d'amélioration continue.

ENGAGEMENT - PARTENARIATS

Signataire de la Charte de la diversité, notre Groupe PROJEX s'engage à lutter contre toute forme de discrimination, promouvoir l'égalité des chances, développer une démarche inclusive.

Nous collaborons avec des acteurs spécialisés tels que l'Agefiph et le réseau *Ressources Handicap Formation*.

Nous faisons également partie de la communauté *Activateurs de Progrès*, un réseau d'acteurs engagés dans l'amélioration continue des pratiques professionnelles, notamment en matière d'inclusion, d'accessibilité et de qualité des formations.

Ces partenariats nous permettent de mobiliser des expertises externes et de proposer des solutions adaptées.

Nos équipes (réfèrent pédagogique, réfèrent handicap, formateurs) sont formées et sensibilisées à l'accueil des PSH et à la pédagogie inclusive.

Contact Référente Handicap :

Joëlle LEFEBVRE
j.lefevre@groupe-projex.fr